



Anglet, le 13 Janvier 2021

Objet : Conventionnement FTTH très haut débit par la fibre optique THD 64

Madame, Monsieur, Le Maire,

le Syndicat Mixte LA Fibre64 a confié à THD 64, filiale de SFR FTTH, la construction, l'exploitation et la maintenance de son réseau d'Initiative Publique en fibre optique dans le cadre d'une Délégation de Service Publique.

Afin de réaliser la complétude des déploiements, THD 64 doit passer des accords avec l'ensemble des propriétaires bailleurs ayant des immeubles (+ de 4 logements) sur votre commune, **ceci dans l'objectif de raccorder la fibre optique jusqu'à l'entrée de chaque logement.**

Dans ce cadre, THD64 s'appuie sur la société ERT Technologies pour :

- Identifier les immeubles éligibles au raccordement au THD.
- Contacter les interlocuteurs décisionnaires.
- Proposer le raccordement des immeubles au réseau THD.
- Assurer le suivi des dossiers et affaires courantes jusqu'au réseau dans les immeubles.

ERT Technologies a créé une cellule « **Service Conventionnement** », spécifiquement dédiée pour réaliser ces missions.

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre l'adresse mail ci-dessous vers vos administrés (propriétaires bailleurs) qui souhaitent le raccordement de leur immeuble en fibre optique :

c.melia@ert-technologies.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain Parrot
Directeur de THD 64

